

Ebéniste (BTMS)

RNCP11501 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	234
Code(s) ROME	H2207
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2015

Certificateur(s)

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)

<http://www.artisanat.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du BTMS ébéniste intervient dans le domaine de la conservation-restauration du mobilier ou dans le domaine de la création de mobilier contemporain.

A partir de la demande d'un client, le titulaire :

- Elabore un projet de création ou restauration /conservation de mobilier
- Veille à la bonne préparation des productions en tenant compte de la capacité de production de l'entreprise et des co-traitants ;
- Assure la mise en oeuvre , la gestion et le contrôle des différentes étapes de la réalisation des productions
- Contrôle la conformité du produit par rapport à la demande du client.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées renvoient à deux grands domaines de compétences.

Domaine production

Etre capable de :

- Apréhender la nature et la dimension d'un projet en fonction de la demande d'un client ou d'un marché :
- Formaliser une proposition esthétique, déterminer les moyens à mettre en œuvre :
- Assurer la mise en œuvre, la gestion et le contrôle des différentes étapes de réalisation, dans le respect du cahier des charges de fabrication :
- Définir et mettre en place les moyens d'acheminement et d'installation du produit fini,
- Assurer la relation avec les différents partenaires : maître d'œuvre, maître d'ouvrage.

Domaine gestion de l'atelier

Etre capable de :

- Mettre en œuvre un contrôle de gestion efficace :
- Animer et gérer une équipe :
- Développer une politique d'offre commerciale:
- Développer l'atelier en fonction d'un projet technique ou commercial.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

entreprises artisanales du secteur de l'ameublement et de l'ébénisterie ainsi que dans les ateliers de conservation et

de restauration du mobilier.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

ébéniste, chef d'atelier d'ébenisterie

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Inadéquation géographique, Conditions de travail contraignantes
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en génie civil, construction et bois (51 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	F1X30 — Ouvriers de la réalisation d'ouvrages décoratifs et meubles en bois · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	465
Jugés difficiles à recruter	66 %
Emplois saisonniers	4 %
Familles professionnelles (FAP)	F1X30 — Ouvriers de la réalisation d'ouvrages décoratifs et meubles en bois

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Jury particulier est déterminée par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat à partir de la liste fournie par l'organisation professionnelle. Il comprend en plus son président :

- un ou deux formateurs de la spécialité, autres que les animateurs de la formation, un artisan ou un salarié détenteur autant que de possible du Brevet de maîtrise

Le jury général comprend des membres désignés par le président de la chambre de métiers :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers,
- le directeur départemental du travail de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant,
- l'Inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique désigné par lui,
- un ou plusieurs formateurs de chambre de métiers et de l'artisanat ou d'école de formation professionnelle chargé de la préparation au brevet technique des métiers désigné par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou par l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation,
- les présidents des jurys particuliers.

Le nombre de personnes composant le jury est au minimum de 6

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury VAE présidé par le chef d'entreprise qui exerce une fonction d'arbitrage, doit comporter au moins 4 personnes dont 2 représentants qualifiés de la profession considérée (un chef d'entreprise et un salarié, choisis par le président de la chambre, sur les listes présentées par les organisations professionnelles).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2015

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP1984

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP23653

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

info@apcm.fr

<http://www.artisanat.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/11501/>